



## Interpellation de M. Cohen : Prime à la sécurisation du logement.

**M. Cohen** rappelle que ces derniers mois ont été marqués par une recrudescence notable des vols dans les habitations dans toute la région bruxelloise. La commune d'Uccle n'a pas été épargnée par ce phénomène, atténué néanmoins grâce aux différents plans locaux de prévention (PLP) mis en place.

L'installation de systèmes d'alarme demeure cependant une mesure préventive efficace et largement reconnue. Ces dispositifs technologiques, qui comprennent des alarmes et parfois des caméras de surveillance, ont prouvé leur utilité en termes de dissuasion et de sécurité. Ils permettent non seulement de protéger les biens et les personnes mais aussi de rassurer les habitants.

Il faut également souligner l'importance des caméras avec ou sans enregistrement. Ces dispositifs peuvent jouer un rôle dans l'arrestation immédiate des malfaiteurs et aussi servir de preuves cruciales après les faits, facilitant ainsi le travail des forces de l'ordre dans le cadre des enquêtes et contribuant à une résolution plus rapide et efficace des affaires de vol.

Bien que la prime actuelle à la sécurisation d'un logement couvre divers systèmes anti-intrusion, elle exclut spécifiquement les systèmes technologiques tels que les alarmes et les caméras. Néanmoins, le coût de ces systèmes peut être prohibitif pour de nombreux citoyens. Actuellement, l'installation d'un système d'alarme avec ou sans caméra peut varier entre 2.000 € et 5.000 €, montant significatif qui peut décourager l'investissement dans ces mesures de sécurisation.

M. Cohen propose donc d'étendre la prime de sécurisation afin d'inclure ces systèmes technologiques. L'objectif est double : augmenter la sécurité au sein de la commune et permettre à tous, sans exception de revenus, de pouvoir investir dans ces technologies.

Sachant l'importance accordée par M. le Bourgmestre à cette problématique, M. le Bourgmestre est certain que sa proposition sera prise en considération.

**Mme Van Offelen** apporte son soutien à la proposition de M. Cohen.

Le groupe MR intervient assez souvent sur la prévention, qui s'avère un élément clé dans la lutte contre le cambriolage.

En janvier 2020, Mmes Culer et Van Offelen avaient proposé de relever le montant de la prime à la sécurisation, car le plafond de 150 € n'était pas de nature à inciter les particuliers à sécuriser leur habitation. Elles ont eu la satisfaction de voir leur suggestion entendue puisqu'en 2021, le plafond est passé de 150 € à 400 €.

**M. l'Echevin Lambert-Limbosch** précise qu'un plafond a aussi été fixé pour le revenus des bénéficiaires de la prime, de manière à privilégier les ménages les moins favorisés d'Uccle, qui ont plus de difficultés à investir dans ce type de dispositif. Le plafond de revenu considéré correspond au montant fixé pour l'accès au logement moyen type « Citydev ».

Vu que ce système de primes est financé par des subsides octroyés par les autorités supérieures, il y a lieu de suivre la réglementation en vigueur, qui prend en considération les dispositifs mécaniques et non les dispositifs électroniques.

La logique en place met l'accent sur l'idée qu'il convient de commencer par des mesure de base pour protéger son logement, et tout d'abord de faire preuve de prudence et de discernement : il faut éviter de publier des photos de vacances sur les réseaux sociaux, de laisser les portes-fenêtres ouvertes en été.

Par ailleurs, les études menées par Ethias et Test-Achats ont établi que les dispositifs mécaniques assurent déjà une excellente protection du domicile en raison de leur caractère dissuasif.

C'est donc en toute dernière ligne que l'installation éventuelle d'un système d'alarme doit être envisagée, et tant la police que les assureurs affirment qu'un dispositif d'alarme seul ne garantit pas la protection du domicile : pour atteindre cet objectif, il faut un ensemble de mesures où l'alarme, voire la caméra, n'intervient qu'en dernier ressort.

De plus, vu que les dispositifs électroniques coûtent beaucoup plus cher que les dispositifs mécaniques, l'instauration d'une telle prime, sans subsides de la part des autorités supérieures, poserait des problèmes budgétaires, a fortiori si on voulait l'accorder à tous les ménages.

Sous la mandature précédente et la mandature actuelle, la prime était limitée aux dispositifs mécaniques mais rien n'interdirait bien sûr à la majorité qui émergera des prochaines élections d'en étendre la portée.

**M. Cohen** admet tout à fait qu'un tel système d'alarme vienne en dernier lieu.

Il a déposé son interpellation en étant bien conscient du fait qu'une telle prime est censée être octroyée sur fonds propres, et accorder un surcroît de sécurité aux citoyens en se focalisant sur les propriétaires moins aisés sur base du plafond de revenus du règlement actuel constitue un choix politique délibéré.

M. Cohen espère que son idée pourra germer, à l'instar de sa proposition sur le quart d'heure gratuit, qui est aujourd'hui une réalité alors qu'au départ elle avait été brocardée par feu M. Claude Desmedt.